



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-104

Compte-rendu de la
délégation d'attribution

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée,

SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBERT Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAI Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)

- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Senlis) le 01/12/2017
* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MELLIQUE (Fleurines) le 01/12/2017
* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRARA (Rully) le 01/12/2017
* Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis) le 01/12/2017
* Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis) le 01/12/2017

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents, 9 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président fait un compte-rendu des décisions du Président ou des délibérations du Bureau Communautaire prises en application de la délibération n°2017-CC-02-012 relative à la délégation d'attributions au Président et Bureau.

A) Décisions du Président :

- Décision 2017-038 : Signature avec la société NBB Lease pour la location de matériel téléphonique, soit 3 686,40 euros TTC par an,
- Décision 2017-039 : Signature avec la société Protectas pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'assurance, soit 3 600,00 euros TTC,
- Décision 2017-040 : Signature avec le Centre de Gestion de l'Oise pour une mission de conseil en organisation accompagnement ressources humaines suite à fusion, soit 1 540,00 TTC,

B) Délibérations du Bureau Communautaire :

- Délibération 2017-BC-04-019 : Désignation du secrétaire de séance,
- Délibération 2017-BC-04-020 : Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2017,
- Délibération 2017-BC-04-021 : Convention avec la CCI' de l'Oise,
- Délibération 2017-BC-04-022 : Convention avec SVP,
- Délibération 2017-BC-04-023 : Signature du marché AD'IO17001 eau et assainissement,
- Délibération 2017-BC-04-024 : Demande de subvention à l'ADEME
- Délibération 2017-BC-04-025 : Signature convention service paie avec le CDG60,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire prennent acte de cet exposé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 08110, 80077 Amiens Cedex 01.

CS08110, 80077 Amiens
ID : 060-200066975-20171108-DEL2017CC08104-DE

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **01 DEC. 2017**
et de l'affichage le : **01 DEC. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER.

*Per ordre et délégation
le 1^{er} Dec. 2017
Alain Botteglie*



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **28 NOV. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER

*Per ordre et délégation
le 1^{er} Dec. 2017
Alain Botteglie.*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-105

Ouverture de crédits
d'investissement par
anticipation – exercice 2018
(Budget principal)

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Évêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)

- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARREAU (Chamant) le 01/12/2017
 * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MATHIEU (Fleurines) le 01/12/2017
 * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARBARY (Rully) le 01/12/2017
 * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis) le 01/12/2017
 * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis) le 01/12/2017

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur DEEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents, 9 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1612-1 du CGCT,

Vu le Budget primitif 2017, décision modificative et les crédits votés y afférents,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation au titre du budget 2018,

Considérant la répartition proposée,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à ouvrir par anticipation, un quart des crédits d'investissement, pour le compte de l'année 2018, dans le cadre du respect des crédits ouverts au budget primitif 2017 et décision modificative,
- **DE VOTER** la répartition proposée,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à ouvrir par anticipation, un quart des crédits d'investissement, pour le compte de l'année 2018, dans le cadre du respect des crédits ouverts au budget primitif 2017 et décision modificative,
- **VOTENT** la répartition proposée :

Chapitres	Crédits ouverts (BP + DM votés) 2017	Quant des crédits ouverts	Répartition
Subventions d'équipement versées	141 628,00	35 407,00	0 1 85 500,00
Immobilisations incorporelles	385 180,00	96 295,00	97 000,00
Immobilisations corporelles	190 000,00	47 500,00	45 500,00
Immobilisations en cours	1 433 055,00	358 263,75	360 000,00
Immobilisations financières	2 600,00	650,00	615,75
TOTAL	2 152 463,00	538 115,75	538 115,75

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 01 DEC. 2017
Et de l'affichage le : 01 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 28 NOV. 2017

Le Président,

Le Président,

Jérôme BASCHER.

Jérôme BASCHER.





Per ord. et délégat
L. 1^{er} Vice-président
Alain Botteglieri

Per ord. et délégat
L. 1^{er} Vice-président
Alain Botteglieri



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-106

Décision Modificative du
Budget n°3

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Séageaient à l'assemblée,

SEANCE

DU 8 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 38

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEBVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELIEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Évêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)

6 DEC. 2017

- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamant)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MEBLOU (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRARA (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur DEROODI Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents, 9 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu la délibération n°2017-CC-04-047 du 29 mars 2017, portant approbation du Budget Primitif Principal pour le compte de l'année 2017,

Vu la délibération n°2017-CC-06-079 du 12 Juillet 2017, portant approbation de la Décision Modificative n°1 du Budget Principal,

Vu la délibération n°2017-CC-07-094 du 25 Septembre 2017, portant rejet de la Décision Modificative n°2 du Budget Principal,

Vu la nomenclature budgétaire en vigueur,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget principal par le biais d'une décision modificative n°3.

Cette même décision présentée retrace les modifications ci-après en section de fonctionnement et section d'investissement :

Section de fonctionnement dépenses			
Section de fonctionnement Dépenses	Chapitre n°011	Charges à caractère générale	+ 15 000,00
	Chapitre n°022	Dépenses imprévues	-185 000,00
	Chapitre n°023	Virement à la section d'investissement	+170 000,00
TOTAL			0,00
Section d'investissement dépenses			
Section d'investissement Dépenses	Chapitre n°16	Remboursement du capital de la dette	+60 000,00
	Chapitre n°20	Immobilisations incorporelles	+110 000,00
	Chapitre n°21	Immobilisations corporelles	+180 000,00
	Chapitre n°23	Immobilisations en cours	+60 000,00
TOTAL			+410 000,00

Section d'investissement recettes			
Section d'investissement Recettes	Chapitre n°16	Emprunts et dettes assimilées	+240 000,00
	Chapitre n°021	Virement de la section de fonctionnement	+170 000,00
TOTAL			+410 000,00

Monsieur Battaglia propose un amendement à la décision modificative présentée, concernant les chapitres n°20, 21 et 23 de la section d'investissement, dépenses. Il souhaite que seules les modifications afférentes au capital de la dette, à la prise en compte de l'actualisation du marché, relatif à la voie verte et à la réhabilitation de la voirie de desserte du Parc d'Activité des Portes de Senlis soient maintenues en matière de dépenses d'investissement.

Le Président de séance accepte de mettre aux voix l'amendement de Monsieur Battaglia et **propose de voter la décision modificative chapitre par chapitre pour davantage de clarté.**

Madame Jaunet quitte la séance à 21h30, avant le vote de la Décision Modificative. Il est donc possible de comptabiliser 47 votants et non plus 48.

Monsieur le Président met aux voix les modifications présentées dans le cadre du chapitre n°011 (charges à caractère général).

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, (section de fonctionnement dépenses – charges à caractère général, chapitre n°011), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 15 000,00 euros,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section de fonctionnement dépenses - dépenses imprévues, chapitre n°022), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et de diminuer les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 185 000,00 euros,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section de fonctionnement dépenses - Virement à la section d'investissement, chapitre n°023), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 170 000,00 euros,**

Les modifications de la section de fonctionnement sont donc votées et prises en compte. Aucun changement n'est opéré en l'état.

Concernant la section d'investissement, Monsieur le Président procède de la même manière.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section d'investissement dépenses - Remboursement du capital de la dette, chapitre n°16), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 60 000,00 euros,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, suite à la proposition d'amendement de Monsieur BATTAGLIA de ne pas inscrire de crédits supplémentaires, au chapitre n°20 (section d'investissement dépenses - Immobilisations incorporelles, chapitre n°20), par un vote au scrutin ordinaire, par 24 voix « POUR », 22 voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter l'amendement présenté et de facto de ne pas inscrire de crédits supplémentaires au chapitre n°20,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, suite à la proposition d'amendement de Monsieur BATTAGLIA d'inscrire 100 000,00 au chapitre n°21 en lieu et place de la proposition présentée à hauteur de 180 000,00 lors de cette présente décision modificative (section d'investissement - Immobilisations corporelles, chapitre n°21), par un vote au scrutin ordinaire, par 27 voix « CONTRE », 19 voix « POUR », 1 « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de rejeter l'amendement présenté,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section d'investissement - Immobilisations corporelles, chapitre n°21), par un vote au scrutin ordinaire, par 24 voix « POUR », 22 voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre n°21 de 180 000,00 euros,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section d'investissement dépenses - Immobilisations en cours, chapitre n°23), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 60 000,00 euros,**

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section d'investissement recettes - Virement à la section de fonctionnement, chapitre n°021), par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter les modifications présentées dans la note de synthèse et d'augmenter les crédits budgétaires inscrits au chapitre de 170 000,00 euros,**

Monsieur le Président propose un amendement afin d'équilibrer la décision modificative.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance (section d'investissement recettes - emprunts et dettes assimilés, chapitre n°16), par un vote au scrutin ordinaire, par 30 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 17 « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT de voter l'amendement du Président et d'augmenter les crédits budgétaires, inscrits au chapitre de 130 000,00 euros, afin d'équilibrer la décision modificative et voter cette dernière.**
- **D'ADOPTER** définitivement la proposition de Décision Modificative n°3 amendée comme présentée ci-dessous,

Section de fonctionnement dépenses			
Section de fonctionnement Dépenses	Chapitre n°011	Charges à caractère générale	+ 15 000,00
	Chapitre n°022	Dépenses imprévues	-185 000,00
	Chapitre n°023	Virement à la section d'investissement	+170 000,00
TOTAL			0,00
Section d'investissement dépenses			
Section d'investissement Dépenses	Chapitre n°16	Remboursement du capital de la dette	+60 000,00
	Chapitre n°20	Immobilisations incorporelles	+0,00
	Chapitre n°21	Immobilisations corporelles	+180 000,00
	Chapitre n°23	Immobilisations en cours	+60 000,00
TOTAL			+300 000,00
Section d'investissement recettes			
Section d'investissement Recettes	Chapitre n°16	Emprunts et dettes assimilées	+130 000,00
	Chapitre n°021	Virement de la section de fonctionnement	+170 000,00
TOTAL			+300 000,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : - 5 DEC. 2017
Et de l'affichage le : - 6 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le - 5 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-107

Création d'un poste de responsable du développement économique et d'un agent administratif polyvalent

**SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 38

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

**Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Évêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamant)

- * Monsieur MARECHIAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MARIQUE (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRARA (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur FERRODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MARECHIAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 38 présents, 10 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'évolution du périmètre communautaire et notamment l'évolution des compétences, il est envisagé recruter deux agents comme suit :

- Un responsable du service développement économique dont les missions seraient les suivantes :
 - Encadrement du service développement économique,
 - Identification des ZAE et commercialisation des zones,
 - Suivi de l'ensemble des dossiers de subvention à caractère économique,
 - Valorisation de l'attractivité économique du territoire,
 - (...),
- Un agent administratif polyvalent dont les missions seraient les suivantes :
 - Accompagnement de la direction dans le travail des assemblées,
 - Rédaction de notes juridiques,
 - Assistance à la réalisation des marchés publics,
 - (...),

La création des dits emplois (*soit 35/35^{ème}*) est nécessaire pour occuper les fonctions au plus tard au mois de l'évrier 2018.

Considérant que ces emplois pourraient être pourvus par un fonctionnaire de catégorie A ou B, respectivement de Responsable du développement économique au grade d'ingénieur territorial ou de technicien territorial, concernant le premier emploi proposé et d'agent administratif polyvalent, au grade d'attaché territorial ou de rédacteur territorial, concernant le second emploi proposé. Il est ainsi proposé d'ouvrir dans l'attente du recrutement quatre postes concernant les quatre grades susvisés.

Considérant qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A ou B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de type licence, voir Master à minima dans le domaine du droit et de la gestion des collectivités territoriales ou bien encore dans le domaine du développement économique et assimilé.

Considérant que le traitement sera calculé par référence par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, techniciens territoriaux dans le cadre du premier poste visé et attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux dans le cadre du second poste visé.

Considérant la nécessité de renforcer les effectifs, au regard de l'évolution des compétences communautaires,

Considérant la nécessité de recruter un responsable du développement économique et un agent administratif polyvalent,

Au vu de ces éléments, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **D'ADOPTER** la proposition de Monsieur le Président,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 4 « ABSTENTIONS » les membres du Conseil Communautaire :

- **ADOPTENT** la proposition de Monsieur le Président,
- **MODIFIENT** ainsi le tableau des effectifs,
- **INSCRIVENT** au budget les crédits correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : - 5 DEC. 2017
Et de l'affichage le : - 6 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le - 5 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-109

Accord cadre PRADET

SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Séjéaieat à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamant)

* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky BELLICHERIE (Fleurines)
* Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRABA (Rully)
* Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis)
* Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
* Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 38 présents, 10 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu l'accord cadre régional,

Considérant la nécessité de faire approuver ce dernier au sein du Conseil Communautaire, afin d'être éligible aux subventions et fonds de la PRADET,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** l'accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Oise de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires pour la période 2016-2021.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **APPROUVENT** l'accord cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue Oise de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires pour la période 2016-2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 01 DEC. 2017
Et de l'affichage le : 01 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Par ordre et délégation
Le 1^{er} vice-président
Alain Botteglieri

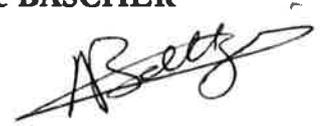
Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Senlis, 01 DEC. 2017
Le 28 NOV. 2017
ID : 069,20066975,20171108-DEL2017CC08109-DE

Le Président,

Jérôme BASCHER



Par ordre et délégation
Le 1^{er} vice-président
Alain Botteglieri



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-110

**Convention générale de
maîtrise d'ouvrage partagée
avec le Département de
l'Oise, concernant les
travaux d'aménagement
d'une voie de circulation
douce Senlis-Chamant**

**SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 38

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

**Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LEIEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALCH Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Évêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSÉ Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamant)

- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky AMBRIQUE (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARREAU (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(s) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 38 présents, 10 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le modèle de convention annexée,

Considérant les travaux envisagés entre les communes de Communes et Chamant,

Considérant la nécessité d'obtenir autorisation du Conseil Départemental,

1. Conformément à l'article 4-3 de la convention, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise :
 - **S'ENGAGE** à respecter les règles et les normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites, par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
2. Conformément à l'article 4-1 de la convention, dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) n° 96-1236 du 30 décembre 1996, article n°20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L. 228-2, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise :
 - **DECIDE** la réalisation d'une voie de circulation douce avenue Foch, avenue de Compiègne et le long de la Route Départementale 932 jusqu'à Chamant.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur BASCHER, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental.

Jérôme BASCHER décide de se retirer du vote

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, 74 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur BASCHER, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental.

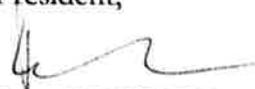
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : - 5 DEC. 2017
Et de l'affichage le : - 6 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le - 5 DEC. 2017

Le Président,


Jérôme BASCHER.



Le Président,


Jérôme BASCHER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-111

Attribution des marchés de travaux pour la création d'une voie de circulation douce entre Senlis-Chamant.

Autorisation accordée à Monsieur le Président de signer les pièces constitutives du marché

SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 38

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Séance à l'Assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamant)

- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MARECHAL (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRARA (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERLUS (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BIFFAR (Senlis)

01 DEC 2017
ID: 068-20006975-20171108-DEL2017CC08111-DE

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 38 présents, 10 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la consultation en forme marchés publics, en procédure adaptée, initiée le 11 septembre 2017 par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, pour les travaux d'aménagement d'une voie de circulation douce entre Senlis et Chamant.

Vu la date de remise des offres fixée au 9 octobre 2017 à 12h00.

Vu le rapport de présentation établi par le maître d'œuvre OSMOSE,

Considérant le classement opéré par OSMOSE au regard des critères de choix des offres publiés et de leurs pondérations,

Considérant que le rapport propose :

- De retenir pour le lot n°1, (création de piste) l'offre formulée par l'entreprise COLAS pour un montant total de 673 560,80 euros HT (tranche ferme+ tranche conditionnelle), travaux estimés par le maître d'œuvre à 815 314,00 euros HT,
- De rendre infructueux le lot n°2 (Signalisation), au regard des offres formulées, même après négociation, situées très au-dessus du montant des travaux estimés par le maître d'œuvre à 58 150,00 euros HT.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur BASCHER, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer les pièces constitutives du marché, **pour le lot 1, de l'entreprise attributaire : COLAS** pour un montant de 673 560,80 euros HT

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur BASCHER, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer les pièces constitutives du marché, pour le lot 1, de l'entreprise attributaire : COLAS pour un montant de 673 560,80 euros HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **01 DEC. 2017**
Et de l'affichage le : **01 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **28 NOV. 2017**

Le Président,

Le Président,

Jérôme BASCHER.

Jérôme BASCHER



Par ordre et délégation
le 1^{er} Vice-président
Alain Battaglia

Par ordre et délégation
le 1^{er} Vice-président
Alain Battaglia.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-112

**Autorisation accordée à
Monsieur le Président de
signer une convention de
mise à disposition de
personnel – Centre de
Gestion de l'Oise**

**SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 38

votants : 47

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

**Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamant)

* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MELIQUÈRE (Fleurines)
 * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRARA (Rully)
 * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis)
 * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
 * Monsieur DEROODÉ Jean-Louis (Senlis)
 * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
 * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
 * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
 * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
 * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
 * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
 * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
 * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 38 présents, 10 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu la loi du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus précisément son article n°25,

Vu la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Oise concernant la mise à disposition de personnel,

Considérant la possibilité de recourir au service proposé par le Centre de Gestion, au regard des besoins en matière de ressources humaines y afférents,

Le Conseil Communautaire est donc sollicité afin :

- **D'ADOPTER** la convention portant sur la mise à disposition de personnel,

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 47 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **ADOPTENT** la convention portant sur la mise à disposition de personnel,

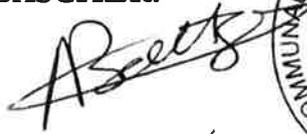
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération. Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 01 DEC. 2017
Et de l'affichage le : 01 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Par ordre et délégation
le 1^{er} vice-président
Alain Botteglia

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Recu en préfecture le 01/12/2017
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis, le 01 DEC. 2017

Affiché le : 28 NOV. 2017
ID : 060-200086975-20171108-DEL2017CC08112-DE

Le Président,

Jérôme BASCHER



Par ordre et délégation
le 1^{er} vice-président
Alain Botteglia,



Envoyé en préfecture le 30/11/2017

Reçu en préfecture le 30/11/2017

Affiché le

01 DEC. 2017

ID : 060-200066975-20171108-DEL2017CC08102-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-102

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

SEANCE
DU 8 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoit (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHIE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamant)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MELIQUE (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRARA (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents, 9 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

VU les articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-15 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** de désigner le secrétaire de séance au scrutin ordinaire,
- **DESIGNENT**, Monsieur Benoît CURTIL, secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 30 NOV. 2017
Et de l'affichage le : 01 DEC. 2017

Le Président,



Jérôme BASCHER.

Par ordre et délégation
Le 1^{er} Vic. Président
Alain Battaglia.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 28 NOV. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER

Par ordre et délégation
Le 1^{er} Vic. Président
Alain Battaglia.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-08-103

Adoption du procès-verbal de
séance

L'an deux mille dix-sept, le mercredi huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée,

SEANCE

DU 8 NOVEMBRE 2017

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 39

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

27 OCTOBRE 2017

Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) à Francis PRUCHE (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)

- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Philippe CHARRIER (Chamailleres) le 01/12/2017
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Jacky MELIQUÉ (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Jean-Jacques CARRARA (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Bertrand DUBREUCQ PERUS (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 39 présents, 9 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu le projet de procès-verbal présenté au Conseil Communautaire, en date du 25 septembre 2017, transmis aux conseillers communautaires.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire adoptent, avec modifications, le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 :

Point n°8 – Création d'un poste à temps partiel d'animateur(trice) du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Elisabeth Sibille ajoute qu'en période de restriction budgétaire on s'attendait à des mutualisations plus qu'à des créations de poste. Il aurait par ailleurs été utile qu'une commission des affaires sociales puisse se tenir.

Jérôme Bascher précise que dans un Conseil Communautaire, contrairement au Conseil Municipal, les décisions se prennent en Bureau Communautaire.

Point n°9- Décision modificative n°2 du budget principal

Page 176 - paragraphe 4

Pascale Loiseleur indique qu'elle s'abstiendra sur ce vote comme elle l'a fait pour la décision modificative n°1, car elle constate qu'un certain nombre de dossiers structurants, notamment dans le domaine du développement économique et de l'accueil des gens du voyage, sont ralentis voire tout simplement arrêtés.

Paragraphe 5

Alain Battaglia fait part de son mécontentement concernant la redondance des questions des élus de la ville de Senlis au sujet des gens du voyage.

Paragraphe 6

Pascale Loiseleur fait remarquer que les gens du voyage sont restés un mois, ce qui ne s'était encore jamais produit, lors de leur installation en août dernier sur le terrain des Portes de Senlis. Il a été dénombré au moins 100 caravanes. Elle rappelle que le terrain choisi par la ville de Senlis pour l'Aire de Grand Passage a fait l'objet d'une longue concertation avec les habitants et doute que le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage approuve un terrain de 80 caravanes, comme demandé par le Président. De plus, elle s'étonne que dans un courrier adressé au Préfet, et dont elle était en copie, Jérôme Bascher ait proposé d'installer l'aire de grand passage des gens du voyage sur le terrain dit « Peugeot », situé à l'entrée de Senlis en venant de Creil.

Jérôme BASCHER lui rappelle que ce dossier est de la compétence de l'intercommunalité et n'y voit pas de l'ingérence dans les dossiers de la ville. Si le schéma vient approuver 80 places, le terrain dit « Peugeot », pourrait devenir une solution encadrée. Il indique également que ce terrain est agricole et non urbain.

Paragraphe 7 (après l'intervention du président et avant celle de Christel Jaunet)

Pascale Loiseleur indique qu'il y a manifestement une confusion entre Aire d'Accueil des Gens du Voyage et Aire de Grand Passage. Dans le futur Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage qui devrait être arrêté d'ici fin 2017, la CCSSO n'aurait plus à aménager d'aire d'accueil comme cela avait pu être évoqué initialement. Le Schéma devrait prescrire l'aménagement d'une Aire de Grand Passage (probablement 150 places) et de l'habitat adapté pour les gens du voyage quasi-sédentaires.

Isabelle Gorse-Caillou tient à préciser pour conclure le sujet des gens du voyage qu'il a bien été compris que le Président Jérôme Bascher propose d'installer les gens du voyage en zone urbaine, sur le « terrain Peugeot », donc au sein même de la ville de Senlis.

Page 192 Paragraphe 8

Pascale Loiseleur lui répond que le sujet a déjà été évoqué lors du dernier Bureau Communautaire élargi.

Paragraphe 11

Pascale Loiseleur explique la position des élus de Senlis par le fait que le transfert de cette compétence représente un gros budget, et par conséquent une grosse charge de travail pour la CCSSO qui a déjà dû faire face au 1er janvier 2017 au transfert de compétences lourdes, à savoir le développement économique et le tourisme, ainsi que l'accueil des gens du voyage. Elle précise que lors des échanges qui ont eu lieu pendant le Bureau Communautaire élargi du 5 septembre 2017, Dimitri Roland, maire de Barbery, a d'ailleurs exprimé ce même point de vue.

Elle ajoute que le réseau d'assainissement de Senlis est très détérioré et qu'elle tient à tenir les engagements de travaux qu'elle a pris avec son équipe sur la durée du mandat.

Page 194 Paragraphe 6

Pascale Loiseleur soutient le projet mais signale qu'il ne faut pas qu'il remette en cause la ligne de bus Roissy-Picardie.

Jérôme Bascher indique que cette remarque sera ajoutée dans la motion.

Page 196 dernier paragraphe

Jérôme Bascher lui répond qu'il sera président pendant encore plusieurs mois

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.
Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **01 DEC. 2017**
Et de l'affichage le : **01 DEC. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER.



*Par ordre et délégation
Le 1^{er} vice-président
Alain Belloppin*

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **28 NOV. 2017**

Le Président,



Jérôme BASCHER

*Par ordre et délégation
Le 1^{er} vice-président
Alain Belloppin*